



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2010

PR-701 III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2010 de 272 250 francs destiné à la préparation de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 252 250 francs à titre de subventions;
- 20 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur les objets analytiques et natures comptables suivants:

- à hauteur de 252 500 francs sur le centre de coût 30010099, nature comptable 365000, OTP S32001013 «2012 Rousseau pour tous»;
- à hauteur de 20 000 francs sur le centre de coût 33020099, nature comptable 318550.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Vera Figurek